

REGLEMENT AQUATHLON COMMENTRY



DIMANCHE 2 JUIN 2024

Commentry

Article 1 / Organisation :

La mairie de Commentry organise son deuxième aquathlon qui se déroulera à la piscine de Commentry située Rue Abel Gance, le dimanche 2 juin 2024. L'épreuve est un aquathlon et inscrite au calendrier des épreuves de la FFTRI 2024 sous le numéro **13503**.

Article 2 / Courses et catégorie

Toutes les courses sont ouvertes aux licenciés et non licenciés suivant le règlement FFTRI : <http://fftri.com/reglementation-sportive>

- Course 1 => mini-poussin / poussin : 2015 à 2018
- Course 2 => poussin / pupille : 2013 à 2016
- Course 3 XS=> benjamin / minime : 2009 à 2012
- Course 4 S=> cadet et + : à partir de 2008

Les distances et catégories d'âges sont conformes à la Réglementation Sportive FFTRI 2024

Les courses 1 et 2 auront lieu l'après-midi

La course 3 aura une série le matin et l'après-midi ; elle sera ouverte aux relais : **classement final cumulé sur les 2 temps**

La course 4 aura une série le matin et une finale A (**meilleurs temps du matin**) et B l'après-midi ; elle sera ouverte au relais

Article 3 / Distances :

- Mini-poussin / poussin : natation 50 m / CAP 500 m (1 boucle orange)
- Poussin / pupille : natation 100 m / CAP 1000 m (2 boucles orange)
- Benjamin / minime : **2 courses** avec natation 250 m / CAP 1400m (1 boucle verte) – **format XS sur la journée**
- Cadet et + : natation : **2 courses** avec natation 400 m / CAP 2700m (2 boucles verte) – **format S sur la journée**

Article 4 / Déroulement :

▪ L'aquathlon est une discipline qui consiste à enchaîner de la natation et de la course à pied en passant par une zone de transition. Pratiquée en piscine puis en grande partie sur des chemins arborés, l'épreuve est ouverte et accessible à tous.

▪ Relais : les relais se feront avec un nageur et un coureur, le passage du relais se fera à l'emplacement de l'équipe dans le parc à chaussures par le biais de la transmission de la puce chronométrique.

▪ La réglementation de la FFTRI s'applique à cette épreuve et une attention particulière sera portée aux points de règlement suivants :

- Le port de combinaison néoprène est interdit
- Le port du bonnet de bain est obligatoire
- En course à pied, les dossards devront être fixés en trois points minimum sur le vêtement ou une ceinture et devront être placés au plus bas au niveau de la taille. **Les épingles ne seront pas fournies par l'organisation**
- Le bonnet de bain et le porte dossard ne sont pas fournis par l'organisateur de la course
- La course se déroulant en pleine nature, il est strictement interdit de jeter ses déchets (gels, bidons...). Une buvette sera prévue à l'arrivée
- Le départ se fera dans l'eau et les culbutes autorisées

Chaque concurrent devra mettre en place son matériel, principalement chaussures de cap, dans la zone de transition dès son ouverture. Seuls les concurrents auront l'accès à la zone de transition.

Article 5 / Classements :

- Classements par catégorie d'âge masculine et féminine équitable
- Récompenses pour les trois premiers de chaque catégorie et pour chaque jeune des courses Jeunes
- Récompenses 1^{er} relais homme / 1^{er} relais femme / 1^{er} relais mixte

Article 6 / Inscriptions en ligne uniquement :

- Inscription en ligne sur le site TEVE : <https://inscriptions-teve.fr/aquathlon-commentry-2024>
- Clôture des inscriptions le mercredi 29 mai minuit.

Article 7 / Retrait des dossards :

- Le retrait des dossards aura lieu le jour de l'évènement à l'Accueil de la Piscine :
 - À partir de 9h30 pour tous les concurrents XS et S et relais
 - À partir de 13h30 pour les 6/11 ans
- Lors du retrait, les participants devront obligatoirement présenter à l'organisation :
 - 1) Une pièce d'identité, conformément à la Réglementation sportive ;
 - 2) Une autorisation parentale pour les mineurs non licenciés ;
 - 3) Un questionnaire de santé ou un formulaire info santé.

POUR LES MAJEURS : Conformément à la loi du sport du 2 mars 2022, la FF TRI, sur avis favorable de la commission médicale rendu le 9 février 2023, a décidé de supprimer la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive et de le remplacer par le **Formulaire Info Santé (FIS)**. Dans les cas listés ci-dessous, ce FIS dûment rempli devra être fourni lors du retrait des dossards.

POUR LES MINEURS : Conformément au décret n° 2021-564 du 7 mai 2021, certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive est remplacé par **un questionnaire de santé**. Dans les cas listés ci-dessous, ce questionnaire de santé dûment rempli devra être fourni lors du retrait des dossards.

	LICENCE 2024	PASS COMPETITION	Questionnaire de santé
Licenciés FFTRI compétition	OUI		
Licenciés FFTRI autre que compétition	OUI	OUI	OUI
Non licenciés majeurs		OUI	OUI – Formulaire Info Santé
Non licenciés mineurs		OUI	OUI – Questionnaire santé

Tout manque de justificatif interdira le retrait des dossards. Chaque concurrent devra vérifier l'exactitude des données le concernant et les valider en émargeant la liste des inscrits qui vaut également acceptation du présent règlement.

Article 8 / Annulation et modification :

- L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve en cas de force majeure ou de modifier le parcours si cela s'avère nécessaire
- En cas d'annulation, les frais d'inscription seront remboursés aux concurrents

Article 9 / Les tarifs :

- Courses 1 et 2 => 4 €
- Course 3 XS => 13 €
- Course 4 S => 16 €

Dont 1 euro de frais d'inscription en ligne

- Pour les non licenciés : + 2€ PASS TRI / + 5 € pour le S : <https://espacetri.fftri.com/pass-competition/event/pass-competition/13503>

Article 10 / Renseignements :

- Email : aquathloncommentry@gmail.com

Article 11 / Assurance et responsabilité de l'organisateur :

- Les concurrents sont couverts par leur licence FFTRI pour les licenciés, ou par le Pass journée FFTRI pour les non licenciés FFTRI
- Les participants mineurs sont inscrits obligatoirement par leurs parents

Article 12 / Parcours et déroulement :

- La partie natation aura lieu dans le bassin de 25 mètres : 5 nageurs maximum par ligne d'eau
- La partie course à pied dans le bois de l'Agora et sur la plaine de jeux

Article 13 / Responsabilités :

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités :

- En cas de défaillance ou d'accident consécutif à un mauvais état de santé du participant
- En cas de perte ou de vol d'objets, de bris ou de vol de matériel
- En aucun cas, un concurrent ou un accompagnateur (pour les mineurs) ne pourra se retourner contre l'organisateur pour quelque motif que ce soit, l'émargement au retrait du dossard vaut acceptation du règlement. Le simple fait de participer impliquant la connaissance et le respect du présent règlement

Article 14 / Droits à l'image :

▪ Chaque concurrent de par son inscription à l'une des courses accepte l'utilisation de son image par l'organisation ou toute entité ayant reçue l'accord de l'organisation, sur tout type de support, sans limite de temps. L'organisation est libre du droit d'image sur les photos ou vidéos prises à des fins publicitaires

Article 15 / Récompenses :

Les récompenses sont réparties de la manière suivante (sous réserve du nombre d'inscrits) :

- Classement scratch S
- 1er relais homme / 1er relais femme / 1er relais mixte (course S)
- 3 premières féminines S ;
- 1^{er} Junior et cadet H et F ;
- 3 premiers minimes G et F ;
- 3 premiers benjamins G et F
- 1er relais homme / 1er relais femme / 1er relais mixte (course XS)
- 3 premiers mini-poussin / poussin
- 3 premiers poussins /pupilles

ANNEXE 1 - PARCOURS CAP

